

M. Cimon n'est point fataliste puisqu'il prend pour devise : *Qui ne risque rien, n'a rien !*

J. P. RHÉAUME.

Nous ne répondons pas aux insultes que J. P. Rhéaume nous a adressé vendredi dernier dans le Conseil-de-Ville ; nous ne voudrions point lui causer du chagrin : c'est bien assez que dans le moment qu'il nous insultait, il faisait pleurer sa croix de tempérance.

AUX CORRESPONDANTS.

Si "Justice" veut nous faire connaître son nom, nous publierons sa correspondance au prochain numéro. "Belœil" inadmissible.

Pour donner place à l'un de nos correspondants nous mettons de côté nos propres articles.

MINUTES ET DELIBERATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS.

(Suite.)

Question—Le bureau des travaux a-t-il payé pour des matériaux et des effets fournis pour les phares du bas du Saint-Laurent, sans en constater la valeur ? et le bureau des travaux ne peut-il pas avoir payé des prix extravagants pour ces effets et ces matériaux ?—Nous en constatons la valeur d'après monsieur Gauvreau, nous payons sur ses certificats, et il est responsable pour les travaux des phares.

Question—Alors le bureau des travaux payait tout sur la seule estimation de monsieur Gauvreau ?—Oui, relativement aux phares.

Question—Quelle garantie monsieur Gauvreau a-t-il donné de son administration fidèle ; et pourquoi le bureau des travaux payait-il ses estimations sans exiger les dates ou les pièces justificatives des items ?—Le département n'exige pas de garantie d'un homme dans sa position. Le bureau des travaux payait les estimations certifiées par lui, qui sont datées, je crois.

Question—Avez-vous quelque moyen de connaître, par les comptes qui vous sont exhibés, que des items n'ont pas pu être chargés deux fois, et que le compte de travail est correct ?—Je ne connais rien de cela. Il n'est pas de mon devoir dans le bureau de vérifier les comptes.

Question—Le bureau des travaux avait-il alors l'habitude de payer des comptes sans dates, et sans aucun moyen de savoir, par les dates, si les effets et les matériaux avaient été livrés ou non ?—Le département n'a que les estimations de monsieur Gauvreau.

Mercredi, 7 juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS : — Alexandre (F.

Galt, Écuyer, au fauteuil, messieurs Le Boutillier, White, Dubord, Hogan, Chapuis, Foley, Somerville, Mattice, Buchanan, Simard, Ferres, Cameron, Starnes et Brown.

L'honorable monsieur Alleya comparait comme témoin.

Monsieur Le Boutillier, l'un des membres du comité, est interrogé sur motion de monsieur Dubord.

Question—Ne résidez-vous pas près du phare du Cap-Rosier ?—Non.

Question—Est-ce le phare le plus près de votre résidence ? A quelle distance des terres est-il ?—Oui ; il est à environ vingt milles de chez moi.

Question—Est-il à votre connaissance qu'il ait été fait une estimation pour ce phare ?—Au meilleur de ma connaissance, je crois qu'il a été fait une estimation se montant à environ £6,500. J'ai compris que c'était la somme proposée par le gouvernement pour sa construction.

Question—Avez-vous visité le phare ?—Oui.

Question—D'après ce que vous connaissez de l'endroit et du prix des matériaux, pensez-vous que le phare aurait pu être construit pour la somme nommée ?—Je ne pense pas qu'il aurait pu être construit pour la somme nommée, mais je pense qu'il aurait pu être construit pour £9,000, ce qui aurait donné un bon bénéfice à l'entrepreneur.

Question—Voulez-vous examiner les comptes du phare fournis par le département des travaux publics, et donner votre opinion sur les charges qu'ils renferment ?—Il n'y a pas de clé à ces comptes, et je ne puis les comprendre. La seule chose que je puisse voir, c'est que le montant en est de £17,269 13s 6d.

Question—Savez-vous que le bateau à vapeur, en prenant une proportion de toutes les charges, a coûté £6,000 ?—Je ne sais pas.

(Par monsieur White.)

Question—Pensez-vous que le système adopté pour la construction des travaux publics soit avantageux pour la province ?—Je le crois très désavantageux. Je pense qu'il devrait être laissé à la compétition publique.

Question—N'êtes-vous pas d'opinion que la province a souffert une perte par le système suivi par le gouvernement dans la construction des travaux publics en bas de Québec ?—Oui ; là et ailleurs.

A continuer.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Toronto, 2 février 1859.

Voici la division qui a eu lieu sur la motion de l'honorable monsieur Dessaulles, qui lisait comme suit :

"Que cette chambre tout en ressentant et exprimant le respect le plus loyal et le plus profond envers notre Gracieuse Souveraine, qui n'est pas moins honorée par ses

sujets du Canada que par ceux des autres parties de ses possessions, croit cependant de son devoir comme représentant les intérêts du peuple de cette grande province de faire connaître consciencieusement son opinion qu'en vue des intérêts futurs de la province entière, la cité d'Ottawa n'est pas la position la plus avantageuse pour la capitale permanente du Canada Uni."

Pour—Les honorables messieurs Archambault, Christie, Dessaulles, Fergusson, Ferrie, Guévremont, Kierzkowski, Masson, McDonald, Morris, Simpson, Wilson—12.

Contre—Les honorables messieurs Alexander, Allan, Armand, Boulton, Campbell, Crawford, DeBlaquière, Duchesnay, Hamilton, Knowlton, Mathieson, Mills, Murney, Panet, Patton, Perry, Prince, Renaud, Ross, Seymour, Smith, Taché, Vankoughnet—23.

Les débats ayant ensuite commencé sur le troisième paragraphe.

L'honorable monsieur Campbell a proposé en amendement, secondé par l'honorable monsieur DeBlaquière.

Que tous les mots après "province," dans le dit troisième paragraphe, soient retranchés, et les suivants, insérés : "Que cette chambre ne peut concevoir que la translation du siège du gouvernement à Québec pour une période de temps fixe, jusqu'à ce que les édifices nécessaires aient été construits à Ottawa, forme partie de l'obligation qui retombe sur l'exécutif de mettre à effet la décision de la Reine—ou que tel arrangement ait jamais été reconnu par aucune résolution de la législature, et cette chambre blâme les frais qui résulteraient d'une double translation du siège du gouvernement, maintenant que le choix fait par la Reine d'un siège permanent a été promulgué."

Pour—Les honorables messieurs Alexander, Allan, Archambault, Boulton, Campbell, Christie, DeBlaquière, Dessaulles, Fergusson, Ferrie, Gordon, Hamilton, Kierzkowski, Masson, McDonald, Mills, Moore, Morris, Patton, Perry, Seymour, Simpson, Harmanus Smith, Hollis Smith—24.

Contre—Les honorables messieurs Armand, Crawford, Duchesnay, Guévremont, Knowlton, Murney, Panet, Prince, Renaud, Ross, Taché, Tessier, Vankoughnet, Wilson—14.

Les autres paragraphes de l'adresse ont ensuite été agréés.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Toronto, 4 février 1859.

Après les affaires de routine, les débats continuent sur l'adresse. Durant la discussion, monsieur Hogan, secondé par monsieur Wallbridge a proposé l'amendement suivant à la motion de monsieur Sicotte :

"Nous croyons de notre devoir d'exprimer notre attachement dévoué à Sa Très-Gracieuse Majesté, et notre gratitude pour l'intérêt qu'elle a pris au bien être de ses